

## **Autoévaluation pour les systèmes de garantie participatifs (SGP)**

Ce questionnaire peut être téléchargé sur le site d'IFOAM à partir de l'adresse suivante :

[http://www.ifoam.org/about\\_ifoam/standards/pgs.html](http://www.ifoam.org/about_ifoam/standards/pgs.html)

### **INTRODUCTION**

Il existe à ce jour de nombreux systèmes de garantie participatifs utilisés par des milliers de paysans à travers le monde. Même s'il existe une grande diversité dans la manière dont ces différents programmes ont mis en œuvre les différentes fonctions d'un SGP, certaines caractéristiques clefs ont prouvé leur pertinence de part le monde, par exemple la participation des acteurs à tous les niveaux opérationnels, la transparence, les visites de fermes entre producteurs, etc.).

Ce questionnaire n'est pas une tentative (ou une proposition) d'harmonisation des programmes de SGP au niveau international. La force des SGP réside dans le fait qu'ils sont adaptés aux spécificités locales et que les partenaires locaux en ont le plein control.

Le but de ce questionnaire volontaire est de fournir aux programmes de SGP de part le monde un outil d'autoévaluation qui leur permette d'identifier dans quelle mesure ils remplissent les caractéristiques clefs des SGP. Espérons aussi que, conformément à l'esprit de transparence des SGP, nous acceptons de partager nos résultats avec les autres SGP. De cette façon, nous développerons un répertoire complet des SGP de part le monde ainsi que des informations sur les procédures opérationnelles que nous pourrions utiliser pour renforcer le mouvement mondial des SGP.

L'ordre de ces questions essaye globalement de suivre l'ordre des aspects évoqués dans le document de référence sur les SGP, qui forme la base de ces questions. Ce document se trouve accessible sur [www.ifoam.org](http://www.ifoam.org).

Chaque programme de SGP ne doit renvoyer à IFOAM qu'un seul questionnaire final. Cependant, votre group peut souhaiter, à titre éducatif, faire remplir le questionnaire à un plus grand nombre de personnes y compris les producteurs, les consommateurs, les ONGs facilitatrices et les employés chargés de la coordination du SGP au niveau régional ou national.

Les données des groupes souhaitant que les réponses à leur autoévaluation ne soient pas confidentielles seront conservées par IFOAM et incluses dans une base de données en ligne.

### **COMMENT FONCTIONNE CE QUESTIONNAIRE**

Les questions sont formulées de telle sorte que les réponses « oui » correspondent aux caractéristiques des SGP. Cependant, toutes les questions ne nécessitent pas absolument une réponse affirmative. D'après le document de base sur les SGP et les observations des groupes de SGP de part le monde, seules certaines questions correspondent à des caractéristiques clefs des SGP. Pour ces questions, il apparaît plus important que tous les SGP soient en mesure de répondre par l'affirmative. Pour faciliter leur identification, ces questions sont suivies de l'expression « caractéristique importante ».

Le groupe de travail sur les SGP d'IFOAM espère que ce document d'autoévaluation inspirera les groupes de SGP, leur permettra de s'améliorer et d'échanger avec d'autres groupes, ainsi que d'éduquer des groupes démarrant un SGP sur la façon dont les nombreux groupes de SGP à travers le monde ont mis en pratique les valeurs essentielles des SGP d'une manière adaptée à leur culture régionale.

## INFORMATIONS SUR LE SGP

Nom du SPG : Nature & Progrès

Personnes contact : Claire Julien (coordinatrice) et Richard Marietta (président)

Année de création du SPG : 1972

Pays dans lesquels le SPG opère : France

Région(s) dans lesquelles le SPG opère : Toutes les régions de France

Nombre de producteurs impliqués dans le SGP : 800

Nombre de producteurs certifiés par le SGP à l'heure actuelle : 800

Adresse : 16 Avenue Carnot – 30100 ALES - FRANCE

Tel: 0(33)4 66 91 21 94 Email: [np@natureetprogres.org](mailto:np@natureetprogres.org)

Internet: [www.natureetprogres.org](http://www.natureetprogres.org)

## VISION COMMUNE ET CAHIER DES CHARGES

1) Notre programme est-il basé sur des principes biologiques largement reconnus ?

Oui  Non (Caractéristique importante)

2) Est-il basé sur un cahier des charges biologique national, régional ou international (par exemples les règles de base d'IFOAM ou le cahier des charges du Codex au niveau international ou les réglementations européennes, Etats-uniennes ou Japonaises) ou sur un cahier des charges privé national ?

Oui, cahier des charges privé  Non

*Spécifiez, notamment s'il s'agit d'un cahier des charges allant « au delà » des cahiers des charge biologiques usuels :*

*Les exigences des cahiers des charges de Nature & Progrès vont au-delà des exigences du règlement européen de l'agriculture biologique. La différence est encore plus marquée depuis la mise en place du nouveau règlement officiel le 1<sup>er</sup> janvier 2009. En plus des cahiers des charges techniques, Nature & Progrès a mis en place sa propre charte éthique reprenant les valeurs fondamentales de l'agriculture biologique (enjeux écologiques, sociaux et économiques).*

*Les cahiers des charges de Nature & Progrès sont en cours d'inclusion dans la « IFOAM family of standard »*

3) Les personnes impliquées dans notre SGP ont-elles une influence sur le choix et l'adoption du cahier des charges biologique utilisé par notre SGP ?

Oui     Non                      (*Caractéristique importante*)

*Spécifiez les partenaires clefs :*

*Les cahiers des charges sont révisés périodiquement par des comités techniques composés des adhérents professionnels concernés (tous invités à participer), qui peuvent ou non inclure des « experts » extérieurs à Nature & Progrès. Les projets de révision des cahiers des charges sont ensuite soumis à un comité technique interprofessionnel (comité composé des représentants de chaque profession et de consommateurs), puis aux groupes locaux (composés de producteurs et consommateurs) pour consultation et remarques. Le projet final est ensuite soumis à la validation du Conseil Fédéral (assemblée générale de la Fédération Nature & Progrès).*

4) Notre cahier des charges est-il facilement accessible par tous les partenaires du SGP et par quelque autre personne intéressée.

Oui     Non                      (*Caractéristique importante*)

*Veillez spécifier la façon dont ces personnes peuvent avoir accès au cahier des charges :*

*Les cahiers des charges et la charte éthique sont disponibles en ligne sur le site Internet de la fédération Nature & Progrès ([www.natureetprogres.org](http://www.natureetprogres.org)) ou sur simple demande auprès du siège de l'association. Ces documents sont envoyés gratuitement (version papier ou numérique).*

5) Avons-nous un mécanisme en place pour s'assurer que les producteurs comprennent pleinement ce à quoi ils s'engagent (par exemple, un résumé simplifié du cahier des charges, des formations régulières, des réunions régulières ou un point de contact où ils peuvent demander des informations sur les pratiques et le matériel autorisé) ?

Oui,     Non                      (*Caractéristique importante*)

*Point de contact au siège de la Fédération, avec permanence physique et téléphonique + points de contact locaux.*

6) Notre SGP inclut-il les principes de justice sociale, y compris l'égalité des sexes et des salaires équitables ?

Oui     Non

*Veillez élaborer :*

*Les principes de justice sociale sont repris dans la Charte éthique de Nature & Progrès ainsi que les principes d'économie d'énergie, respect du vivant, et réflexion sur l'origine de tout achat extérieur. Lors des enquêtes sur le terrain, une discussion sur ce point*

*particulier de la charte a également lieu. Nature & Progrès dispose d'outils d'évaluation de la Charte.*

## **PROCEDURES POUR VERIFIER LA CONFORMITE DES PRODUCTEURS ET LEUR COMPREHENSION DU CAHIER DES CHARGES**

7) Le système assure-t-il la création et la gestion d'informations spécifiques à chaque ferme ou unité de production ?

Oui       Non      (*Caractéristique importante*)

*Spécifiez le mode de stockage de l'information (papier, vidéo, etc.) :*

*La fédération Nature & Progrès a développé une base de données dans laquelle une grande partie des informations concernant les professionnels sont enregistrées. Les informations (coordonnées, engagement dans le SPG, rapports d'enquête, courriers, liste des produits, attestations...) sont aussi conservées en format papier au siège de l'association. Ces informations permettent de préparer les enquêtes de terrain, assurer le suivi d'une année sur l'autre, gérer les cotisations etc... Chaque groupe SPG local a également son propre système d'archivage des informations : un membre du SPG est alors responsable de l'archivage des documents. Une bonne communication tout au long de l'année entre la fédération et les groupes locaux permet la circulation des informations (envoi de documents, corrections, envoi de justificatifs...).*

8) Ces informations contiennent-elles des questions spécifiques sur la conduite de la ferme pour s'assurer que les pratiques sur la ferme soient en correspondance avec notre cahier des charges ?

Oui       Non      (*Caractéristique importante*)

9) Nos producteurs font-ils une déclaration, serment ou promesse de se conformer au cahier des charges (de manière écrite, orale ou documentée d'une façon culturellement appropriée) ?

Oui       Non      (*Caractéristique importante*)

*Veillez spécifier :*

*En début d'année, tout professionnel désireux de poursuivre son engagement à Nature & Progrès reçoit une demande de renouvellement et un contrat d'engagement à remplir et à signer. En contrepartie, il reçoit une attestation d'engagement pour l'année à venir. Tout nouvel adhérent signe également un contrat d'engagement au moment de l'envoi de son dossier de demande de mention.*

10) Des visites / inspections annuelles sont-elles conduites pour chaque ferme ou unité de production appartenant à notre SGP ?

Oui      et       Non      (*Caractéristique importante*)

*Les professionnels qui sont, en plus de Nature & Progrès, engagés auprès d'un organisme certificateur pour la conformité à l'agriculture biologique officielle peuvent être enquêtés sur leur site de production seulement une année sur deux. L'année où il n'y a pas de visite de terrain, il leur est demandé une copie du rapport de contrôle de l'organisme certificateur.*

*Tous les autres adhérents professionnels ont des visites annuelles.*

11) Les producteurs prennent-ils part au processus de visites / inspections annuelles de fermes ?

Oui       Non      (*Caractéristique importante*)

12) Le règlement intérieur prévoit-il que les consommateurs et autres parties prenantes puissent visiter les fermes (politique de ferme ouverte) ?

Oui       Non

## **SYSTEMES DE GESTION DOCUMENTE**

13) Les informations suivantes sont-elles conservées et gérées par notre SGP :

a) Information générale sur chaque ferme ou unité de production

Oui       Non      (*Caractéristique importante*)

b) Déclaration des producteurs

Oui       Non      (*Caractéristique importante*)

c) Compte-rendu des visites / inspections de fermes

Oui       Non      (*Caractéristique importante*)

d) Compte-rendu de la participation aux réunions locales

Oui       Non

e) Information sur la certification de chaque ferme ou unité de production

Oui       Non      (*Caractéristique importante*)

f) Ces informations sont-elles accessibles au public ?

Oui      et       Non      (*Caractéristique importante*)

*Veillez spécifier :*

*Toutes les informations ne sont pas accessibles au public. La réponse est oui pour les questions a), b) et e). En revanche, les comptes rendus des visites et les compte rendus des réunions locales (quand elles évoquent les dossiers des producteurs) sont des documents internes. Toutes les personnes assistant aux enquêtes et/ou réunions signent un engagement de déontologie et de confidentialité. Le principe de cet engagement est de ne pas diffuser vers l'extérieur des informations pouvant compromettre les professionnels (formulations, expériences, problèmes techniques,...).*

14) Y a-t-il eu des efforts pour minimiser la paperasse nécessaire à la certification ?

Oui       Non

15) Les étapes du processus de certification sont-elles transparentes vis-à-vis de toutes les parties prenantes ?

Oui       Non      (*Caractéristique importante*)

16) Les personnes intéressées peuvent-elles facilement savoir quels producteurs sont certifiés ?

Oui       Non      (*Caractéristique importante*)

## **HORIZONTALITE**

17) Les décisions concernant le SGP sont-elles prises par les producteurs ou des représentants des producteurs régulièrement élus ?

Oui       Non      (*Caractéristique importante*)

18) Y a-t-il des mécanismes en place pour reconsidérer et améliorer les procédures et les politiques du SGP ?

Oui       Non      (*Caractéristique importante*)

19) Les procédures de notre SGP sont-elles appropriées au contexte culturel dans lequel elles sont utilisées (par exemple des déclarations orales et une documentation vidéo dans les zones de faible taux d'alphabétisation) ?

Oui       Non      (*Caractéristique importante*)

20) Les producteurs sont-ils les décideurs principaux en ce qui concerne l'attribution de la certification (par opposition au système de certification par tiers) ?

Oui      et       Non      (*Caractéristique importante*)

*Spécifiez :*

*Les producteurs participent pleinement et sont décideurs en ce qui concerne l'attribution de la mention Nature & Progrès. Néanmoins, Nature & Progrès étant une association regroupant producteurs et consommateurs, ces derniers sont tout aussi importants que les producteurs en ce qui concerne la décision de l'attribution de la mention.*

21) S'il s'agit d'un programme national, y a-t-il une possibilité de variations locales et régionales des règles et des procédures opérationnelles tant que les fonctions principales sont remplies (par exemple, les procédures d'inspection de fermes peuvent être modifiées tant qu'elles assurent la conformité avec le cahier des charges commun) ?

Oui       Non       Non applicable

*Spécifiez, donnez des exemples :*

*Le SPG de Nature & Progrès s'applique à la fois au niveau national et local. Il est mis en œuvre dans les régions par les groupes locaux qui ont pour missions d'assurer les enquêtes de terrain et l'organisation des réunions de discussion sur chaque dossier en vue de l'attribution de la certification. L'échelle nationale met à la disposition des groupes locaux les outils nécessaires à la réalisation de ces missions (supports d'enquête, formations, mise en réseau des groupes). Néanmoins chaque groupe local s'organise de la façon la plus pertinente avec le contexte local et la volonté des participants pour leurs organisations.*

*Exemples :*

- *Elaboration de nouveaux supports d'enquête à partir des documents type fournis par la Fédération*
- *Enquête sur le terrain réalisée sur une journée pendant laquelle les enquêteurs participent à une tâche agricole*
- *Possibilité d'envoi d'un questionnaire « d'auto-évaluation » à remplir par le producteur avant la visite de terrain*
- ...

## **IMPLICATION DES CONSOMMATEURS DANS LE SGP**

22) Les consommateurs ont-ils la possibilité d'être membre actif du SGP ?

Oui       Non

23) Les consommateurs peuvent-ils être inclus dans les organes de décision régionaux ou nationaux ?

Oui       Non

24) Les consommateurs peuvent-ils être inclus dans le processus de certification ?

Oui       Non

25) Notre programme de SGP a-t-il l'aval d'une ou plusieurs associations de consommateurs ? Celles-ci peuvent inclure les associations environnementales, les associations de défense de la santé publique, etc.

Oui       Non

### **SYSTEMES POUR LA GESTION DES NON-CONFORMITES**

26) Y a-t-il des conséquences définies en cas de non-conformité ?

Oui       Non      (*Caractéristique importante*)

27) Y a-t-il un système pour la gestion des non-conformités ?

Oui       Non      (*Caractéristique importante*)

28) Les producteurs du SGP sont-ils impliqués dans le système de gestion des non-conformités ?

Oui       Non      (*Caractéristique importante*)

### **MECHANISMES POUR L'APPUI AUX PRODUCTEURS**

29) Y a-t-il un système pour permettre aux producteurs de participer à des formations ou à des réunions d'échange avec les autres producteurs membres du groupe local du SGP ?

Oui       Non      (*Caractéristique importante*)

30) Notre organisation offre-t-elle des services de conseil agricole technique (ou économique ou social) aux producteurs ?

Oui       Non

31) Notre programme de SGP a-t-il des mécanismes en place pour éviter les conflits d'intérêts ?

Oui       Non      (*Caractéristique importante*)

*Spécifiez :*

*Chaque membre du SPG signe un engagement déontologique et de confidentialité qui permet de protéger les producteurs d'éventuels conflits d'intérêt. Ce document précise : « je m'engage à ne pas enquêter ni instruire de dossier de tout concurrent direct (existence de secrets de fabrications et/ou concurrence économique et commerciale) ».*

*Un groupe SPG local ne peut fonctionner sans un minimum de 5 personnes d'horizons différents.*

## **LOGOS ET LABELS**

32) Y a-t-il un logo ou label utilisable par les producteurs ?

Oui       Non      (*Caractéristique importante*)

33) Le logo est-il la propriété du SGP ou le SGP contrôle-t-il le logo ?

Oui       Non

34) Les producteurs reçoivent-ils un certificat individuel ou quelque autre preuve de leur certification ?

Oui       Non      (*Caractéristique importante*)

## **Optionnel : Questions supplémentaires sur la durabilité du programme**

35) Comment notre programme de SGP est-il financé à l'heure actuelle ? Le programme pourra-t-il être complètement autofinancé dans le futur ?

*Le programme de SPG est financé par les producteurs eux-mêmes, par le biais de leur cotisation professionnelle, ainsi que par les autres activités de l'association.*

36) Si les producteurs payent une cotisation pour être certifiés, la cotisation leur paraît-elle équitable ? Quel est le montant de cette cotisation ?

*La cotisation professionnelle comprend une part fixe (adhésion et frais d'enquête) ainsi qu'une part proportionnelle à leur chiffre d'affaire selon un barème dégressif. De nombreuses remarques et questions parcourent régulièrement l'association sur le montant des cotisations, sans que nous ayons encore trouvé la solution idéale. Les réclamations et difficultés de paiement sont gérées humainement par la Fédération, des solidarités sont possibles.*

*Les groupes locaux peuvent choisir de diminuer le montant des frais d'enquête en fonction de leurs besoins réels (voir aussi question suivante ci-dessous).*

37) Les producteurs et autres membres du SGP participent-ils aux opérations du SGP afin de limiter les dépenses du SGP ? De quelle façon participent-ils ?

*Oui, les membres du SPG participent en donnant de leur temps bénévolement et en ne demandant pas systématiquement la prise en charge de leurs frais de déplacement pour les enquêtes et les réunions. Ils peuvent aussi à l'occasion fournir hébergement et nourriture aux enquêteurs.*